



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 14 mars 2016

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉUNION

7, avenue André Malraux – CS 21015
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET AU CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER A LA RÉUNION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques
de La Réunion,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
public ;

Vu le décret n°55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de
l'État, modifié par les décrets n° 2002-1502 du 18 décembre 2002 et 2005-436 et 2005-437 du
9 mai 2005 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de
La Réunion ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de Madame Geneviève TREJAUT,
administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des
finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur régional des finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au
13 août 2014 la date d'installation de Mme Geneviève TREJAUT dans les fonctions de
directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2016 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUDIN, contrôleur
général économique et financier, en qualité de contrôleur budgétaire en région auprès du
directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Décide :

Article 1 – Contrôle budgétaire des services de l'État :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des
services de l'État dans la région Réunion à l'exception des refus de visas, délégation de
signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand GAUDIN, contrôleur général économique et financier, contrôleur
budgétaire en région ;
- Madame Chantal VICTORIA, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Frédéric HIVANHOE, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Simone SCHUMMER, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Monsieur Yvon MARTIN, contrôleur 2e classe des finances publiques ;

Article 2 – Contrôle budgétaire des opérateurs de l'État :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif dans la région Réunion à l'exception des refus de visa, délégation est donnée à :

- Monsieur Bertrand GAUDIN ;
- Madame Chantal VICTORIA ;
- Monsieur Frédéric HIVANHOE ;

Article 3 – Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public dans la région Réunion, délégation est donnée à :

- Monsieur Bertrand GAUDIN ;
- Madame Chantal VICTORIA ;
- Monsieur Frédéric HIVANHOE ;

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Madame Simone SCHUMMER, contrôleuse principale des finances publiques, pour représenter la directrice régionale des Finances publiques aux Commissions de réforme et signer en son nom, en cas d'empêchement de Mme Stéphanie CADET, contrôleuse des Finances publiques au Pôle pilotage et ressources, assistante de prévention et correspondante handicap, sans toutefois que cette exigence soit opposable aux tiers.

Article 5 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Geneviève TREJAUT

